



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

**La priorité au primaire annoncée reste bien discrète !**

La baisse des effectifs (-594 élèves) dans le Doubs et la dotation positive de +27 postes pouvaient laisser espérer une amélioration sensible des conditions de travail et d'apprentissage. Pourtant, au-delà des 9 postes utilisés pour achever le dédoublement des CE1 en REP, cette amélioration est quasiment imperceptible ! Pour les écoles élémentaires ou primaires du département, hors éducation prioritaire, la baisse des effectifs sera de 0,2 élève en moyenne par classe.

Concernant les seuils intermédiaires, la FSU constate avec satisfaction le maintien des 3 critères définis en 2018 pour établir la liste des écoles bénéficiaires. En augmentant le revenu médian, vous allez permettre à un plus grand nombre d'écoles d'accéder aux seuils intermédiaires ( 25 élèves au lieu de 27 en élémentaire et 28 élèves au lieu de 30 en maternelle).

Ainsi, nous passons de 29 à 64 écoles qui bénéficient de ces seuils. Notre département compte environ 500 écoles, 80% d'entre elles échappent donc encore à cette limitation indispensable. Nous réaffirmons ici l'urgence de notre revendication syndicale qui consiste à établir un maximum indépassable de 25 élèves par classe partout en France. C'est la mise en oeuvre d'une telle mesure qui rendrait crédible pour l'ensemble de nos collègues le slogan de la priorité au primaire. Dans notre département, plus d'un quart des classes vont encore travailler avec plus de 25 élèves à la rentrée prochaine.

La création de 3 ULIS écoles répond à un besoin croissant. Si l'ambition d'inclure est facile à partager, les conditions d'une inclusion réelle et bénéfique nous semblent encore sous-estimées. L'inclusion implique davantage de concertation, de préparation et des conditions de travail favorables pour tous les collègues qui en ont la responsabilité. Aussi, la FSU revendique pour chaque école accueillant un dispositif ULIS, le bénéfice systématique des seuils intermédiaires. Dans le cas des nouvelles implantations, nous rappelons la nécessité d'une concertation préalable.

Vous proposez la création de 22 postes de remplaçants. Chaque circonscription pourrait donc se voir attribuer un poste de brigade (et 2 pour l'ASH). Pourtant vous avez choisi de différer leur répartition... Pour rappel, l'an dernier, le projet de création de 16 postes a finalement abouti à celle de 6 postes dont 4 en REP+... Vous comprendrez notre inquiétude et vous nous direz peut-être que la disparition brutale des postes de remplaçants est la conséquence de l'apparition mystérieuse des élèves qui naissent à l'âge de 7 ans en février et en juin aux moments des instances qui traitent de la carte scolaire.

Nous vous rappelons donc que chaque élève que nous vous demandons de prendre en compte pour éviter la fermeture ou pour décider de l'ouverture d'une classe existe bien réellement. Il est tout à fait possible que la radiation de ces élèves n'ait pas nécessairement provoqué de fermeture dans l'école qu'ils ont quittée.

Par ailleurs, nous nous questionnons sur la façon dont seront gérées les demandes de dérogation cette année. Pour rappel, l'an dernier, des élèves qui avaient fait l'objet d'une demande de dérogation n'avaient été comptabilisés dans aucune des deux écoles.

Vous proposez d'utiliser 6 postes d'enseignants pour la mise en place du plan Villani-Torossian ainsi que pour les missions "maternelle" et "maîtrise de la langue". Compte-tenu de la défiance manifestée par l'actuel ministre de l'Education Nationale à l'égard des enseignants (livre orange, évaluations standardisées, remise en cause de la liberté d'expression, ...), la FSU tient à rappeler que c'est de formation dont nous avons besoin pour questionner nos pratiques et les améliorer, non d'un pilotage qui imposerait de soi-disant "bonnes pratiques" et réduirait notre rôle à celui de simples exécutants. Enseigner c'est concevoir et s'adapter à chaque instant aux élèves qui nous sont confiés.

Concernant les Assistants de Prévention pour l'hygiène, la santé et la sécurité au travail des enseignants, nous constatons que la revendication portée par la FSU en CHSCT a été entendue. La création de 2,5 postes d'assistants de prévention permettra aux CPC, qui endossaient jusque là ces missions sans temps dédié, de se consacrer pleinement à leurs missions pédagogiques. Ces créations constituent à nos yeux la reconnaissance longtemps attendue des problématiques actuelles extrêmement importantes de santé et de sécurité au travail pour nos collègues.

En modifiant le lexique utilisé, vous avez souhaité rappeler le partage des compétences entre l'Etat et les communes. La DSDEN accorde des emplois alors que les communes décident d'ouvrir ou de fermer les classes et les écoles. Les fermetures de classe ne seraient que des conséquences des retraits d'emplois ... La FSU n'est pas dupe de ces éléments de langage et dénonce cette démarche visant simplement à transférer la responsabilité des fermetures de classe, voire d'écoles. Dans le contexte actuel de chasse aux petites structures, la FSU dénonce les pressions exercées sur les communes pour les inciter à regrouper leurs écoles. En échange du maintien provisoire d'un poste dans une école, vous demandez la signature d'un protocole aboutissant à terme à la fusion de plusieurs écoles. La FSU rappelle la nécessaire prise en compte des contextes et des demandes des collègues et des familles avant toute décision remettant en cause la proximité des écoles avec leurs usagers.

Enfin, en tant que représentants des personnels enseignants du premier degré, les élus des organisations syndicales FSU, UNSA et CFDT souhaitent vous alerter sur les conséquences du projet de fermeture de deux postes de personnel administratif dans notre département à la rentrée prochaine. Ces suppressions interviennent dans un contexte de sous-dotation, inspirées par le concept du « Faire toujours mieux avec toujours moins ».

Les emplois que vous projetez de supprimer nous semblent absolument indispensables au fonctionnement quotidien de 444 écoles et au travail de 3000 enseignants (dont 248 remplaçants). Quelle analyse de la situation actuelle a pu conduire à une telle décision ? Quel projet de nouvelle organisation a été envisagé pour supporter une telle mesure sans dégrader la qualité du fonctionnement des services de la DSDEN du Doubs ?